

*Initiatives ministérielles*

rapide et assuré.» Cette lettre signée par Shirley Carr, présidente du Congrès du travail du Canada, va tout à fait dans le sens de celle de la Chambre de commerce du Canada.

**M. Ron MacDonald (Dartmouth):** Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le député d'avoir permis à mon collègue de l'Île-du-Prince-Édouard d'intervenir avant lui, et à remercier la présidence de la patience dont elle a fait montre en arrageant ce nouvel ordre d'intervention.

Je n'ai pas vraiment grand-chose à redire sur l'interprétation que mon collègue de l'Alberta a faite de la plupart des dispositions de la Loi sur la faillite ou du projet de loi C-22.

J'ai cependant du mal à le laisser accepter aveuglément ou à avaler totalement l'argument des institutions financières canadiennes, et plus particulièrement des banques.

Nous avons déjà vu ça bien des fois. J'ai discuté avec le secrétaire parlementaire. J'ai discuté avec des fonctionnaires du ministère. J'ai discuté avec le ministre. J'ai dit que les représentants des banques s'étaient présentés dès le début de tout ce processus d'étude préalable et nous avaient dit deux choses. Le projet de loi comporte une autre excellente disposition que j'appuie de tout coeur. Il s'agit de la reprise de possession de marchandises.

Nous nous en rappelons tous, tous ceux qui siégeaient au comité. En vertu de cette disposition, dans le cas de marchandises vendues moins de 30 jours avant une faillite, le fournisseur a le droit de venir en reprendre possession.

Auparavant, sous le régime de l'ancienne loi, ces marchandises seraient restées sur place et le fournisseur n'aurait pu en reprendre possession. Elles auraient fait partie des biens à liquider par la banque pour réaliser d'autres valeurs. Voilà ce qui serait arrivé.

Nous avons entendu un peu plus tôt que deux choses inquiétaient les banques. Tout d'abord, cette reprise de possession allait, selon elles, provoquer un resserrement du crédit. Nous leur avons dit que nous n'étions absolument pas de cet avis, et nous le leur avons prouvé pendant les audiences, nous l'avons prouvé à tous ceux qui étaient là. Nous avons invité des représentants du Québec pour savoir comment ils interprétaient le Code civil; au Québec, la réclamation ne va peut-être pas aussi loin, mais elle existe. Les banquiers nous ont dit deux choses: premièrement que, si nous permettions la réclamation, il y aurait une contraction brutale du crédit et deuxième-

ment que, si nous prévoyions une priorité absolue, il y aurait encore là une réduction du crédit.

Ayant appris des représentants du Québec qu'il n'y avait pas eu de contraction du crédit à cause de la réclamation, nous avons de quoi de solide à opposer aux banquiers, qui ont donc laissé tomber cette objection pour se concentrer à fond sur la question de la priorité absolue.

Dès que les banquiers ont retiré cette objection qui n'était pas étayée par les faits, le gouvernement, le secrétaire parlementaire et les autres se sont mis à croire qu'une priorité absolue causerait une contraction subite du crédit.

De deux choses l'une: ou bien il y aura une réduction, ou bien il n'y en aura pas. On a vu que les banques avaient tort de prédire que la réclamation entraînerait une réduction du crédit; heureusement, car cette disposition, une excellente proposition, figure toujours dans le projet de loi. Qu'est-ce qui peut bien faire croire maintenant au secrétaire parlementaire que la sombre prédiction des banques concernant la contraction du crédit va se réaliser si nous adoptons le principe de la priorité absolue?

De ce côté-ci, nous sommes opposés à une taxe. Le député d'en face était lui aussi opposé à une taxe plus tôt cette année. La plupart des députés le sont.

Je veux savoir pourquoi le secrétaire parlementaire croit maintenant ce que disent les banques. Nous savons qu'elles avaient tort au sujet de la réclamation. Nous savons aussi que la contraction du crédit n'était pas essentiellement attribuable à une priorité absolue ou à une situation de fiducie il y a une dizaine d'années au sujet des retenues à la source.

Je voudrais savoir dans quelle boule de cristal il a regardé pour croire maintenant ce que disent les banques, alors que son propre ministère et son propre ministre n'ont pas cru aux sombres prédictions des banques au sujet de la réclamation.

**M. Edwards:** Monsieur le Président, j'ai bien aimé l'intervention du député de Dartmouth. Sa contribution au débat d'aujourd'hui a été exceptionnelle, tout comme le travail qu'il a accompli au cours de l'étude préalable effectuée par le comité permanent.

Permettez-moi, tout d'abord de dire que c'est avec plaisir que j'ai laissé la parole à mon collègue de Cardigan, un de mes bons amis qui représente une région remarquable de notre pays, région d'où vient la famille de mon épouse et que je connais plutôt bien. Je lui envie son retour à cette île fabuleuse.